

Le 1er mai 2023, lors de la manifestation à Grenoble, deux camarades ont été arbitrairement arrêtés par les forces de l'ordre.

COLLECTIF
ANTI-RÉPRESSION
CAR38

S'ensuit une procédure violente et expéditive (48h de garde à vue, détention provisoire, comparution immédiate) qui les a vus condamnés à des peines de prison ferme malgré un dossier truffé de lacunes et d'incohérences.

Les deux camarades, qui clament leur innocence, ont fait appel pour se laisser le temps de préparer leur défense et de s'extraire du contexte politico-médiatique particulièrement tendu.

Après 10 mois d'attente pesante, l'audience en appel a eu lieu le 26 mars 2024. Malgré la quantité d'éléments nouveaux, de photos, de vidéos apporté-es par les mis en cause, malgré les nombreuses incohérences relevées dans le discours des policier-es, malgré les manquements dans les procédures policières, malgré la qualité des plaidoiries, rien n'y a fait.

Alors même que les procès verbaux des policier-es n'ont, légalement, qu'une valeur de témoignage, leurs versions des faits sont ici considérées comme parole d'évangile. En effet, les juges se sont basés sur ces seules déclarations pour déclarer les deux camarades coupables de violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. Bien qu'ils écopent de peines moins lourdes qu'en première instance (1 an de prison avec sursis, 3 ans d'interdiction de manifester, 1 an d'inéligibilité), ce verdict les expose à devoir verser des sommes colossales à 5 policier-es au titre des dommages et intérêts.

Cette décision injuste illustre une fois de plus que la justice est au service de la police et laisse un goût amer. Les deux camarades ont donc décidé de se pourvoir en cassation pour tenter de casser cette décision. S'ils gagnent, ils pourront être rejugés dans l'optique d'être relaxés mais aussi créer une jurisprudence qui facilitera la défense des militant-es dans le futur.

Nous avons lutté ensemble, restons soudé-es face à la répression !

Le pourvoi en cassation est coûteux en temps, en énergie et en argent. Une cagnotte a été lancée pour soutenir leur démarche. Participez et diffusez ce communiqué ainsi que la cagnotte en ligne !